

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Labrie

<https://www.cadre21.org/membres/367e4b533417b1f68226310f>

Date d'obtention : 2026-08-20 17:07:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Accueillir le jeune et sécuriser la situation
2. Recueillir les informations pertinentes
3. Évaluer la situation (Impulsive ou malveillante)
4. Faire appel aux ressources appropriées

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et donc il est important de rencontrer tous les témoins afin d'obtenir leur version. Il est également important de rester dans son champ de pratique et référer les personnes aux bons partenaires en cas de besoin. Le travail d'équipe/partenaire est donc essentiel.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En ce moment, ce que je trouve le plus difficile est encore de savoir ce qui relève de moi ou directement du corps policier. Durant les mises en situation, j'ai répondu initialement de rencontrer le jeune après la rencontre du père mentionnant les faits. Pourtant ce n'est pas mon rôle tant qu'un élève ne vient pas directement à moi ou à un de mes collègues. De plus, je pensais que d'ambler s'il s'agissait d'une personne externe, nous devions faire une référence aux policiers, mais en fait il faut tout de même appliquer le protocole sexto.

Donc le plus délicat pour moi est présentement de démêler le rôle de chacun, mais cela sera de plus en plus clair avec l'application de la trousse.